



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 21 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

74_préfecture de la Haute- Savoie

DRCL direction des relations avec les collectivités locales

Autre N °2015090-0025 - Ordre du jour de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial du jeudi 16 avril 2015 1

DRHB direction des ressources humaines et du budget

Arrêté N °2015089-0003 - Arrêté portant nomination du régisseur de recettes
auprès de la préfecture et de ses suppléants 4



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Autre n ° 2015090-0025

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 31 Mars 2015

**74_préfecture de la Haute- Savoie
DRCL direction des relations avec les collectivités locales
BAFU bureau des affaires foncières et urbanisme**

Ordre du jour de la Commission
Départementale d'Aménagement Commercial
du jeudi 16 avril 2015

09 H 00

N° 2015/02 : demande enregistrée le 26 janvier 2015, complétée le 27 février 2015, présentée par la S.A PIGUET SPORTS, dont le siège social est situé 125, place Charles de Gaulle -74300 CLUSES, représentée par M. Eric PIGUET, son président, en vue d'obtenir la **création par transfert d'un magasin à l'enseigne INTERSPORT** d'une surface de vente de 1990 m², situé 21 rue Jumel à CLUSES.

MEMBRES

- M. le maire de CLUSES, ou son représentant ;
- M. le président de la communauté de communes du Cluses-Arve et Montagne, ou son représentant ;
- le membre du conseil général, remplaçant le président de l'EPCI chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil général ou son représentant ;
- le président du conseil régional ou son représentant ;
- Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de SAINT-SIGISMOND, ou M. Frédéric BUDAN, maire de VULBENS ;
- M. François DAVIET, président de la communauté de communes Fier et Usses, ou M. Jean NEURY, président de la communauté de communes du Bas-Chablais ;
- M. Jean-André RUFFIN, Union départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- M. Michel BIBIER COCATRIX, Union Fédérale des Consommateurs UFC-Que Choisir ;
- M. Éric BEAUQUIER, architecte ;
- M. Arnaud DUTHEIL ou M. Jacques FATRAS, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

09 H 20

N° 2014/29 : demande d'autorisation enregistrée le 18 décembre 2014, complétée le 31 mars 2015, présentée par la SCI LES PEPINIERES DE CHAMPAGNE, dont le siège social est lieu-dit Champagne à THONON-LES-BAINS-74200, représentée par M. Luc BLANCHET, relative à **l'extension de 732 m² et la réorganisation du magasin à l'enseigne BOTANIC** situé 17 avenue des prés verts – 74200 – THONON-LES-BAINS.

MEMBRES

- M. le maire de THONON-LES-BAINS, ou son représentant ;
- M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) ou son représentant ;
- le président du conseil général ou son représentant ;
- le président du conseil régional ou son représentant ;
- Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de SAINT-SIGISMOND, ou M. Frédéric BUDAN, maire de VULBENS ;
- M. François DAVIET, président de la communauté de communes Fier et Usses, ou M. Jean NEURY, président de la communauté de communes du Bas-Chablais ;
- M. Jean-André RUFFIN, Union départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- M. Michel BIBIER COCATRIX, Union Fédérale des Consommateurs UFC-Que Choisir ;
- M. Éric BEAUQUIER, architecte ;
- M. Arnaud DUTHEIL ou M. Jacques FATRAS, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

(suite de l'ordre du jour au verso)

9 H 40

N° PC 074 163 15B 0003 : demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée à la mairie de MARGENCEL le 25 février 2015, déposée au secrétariat de la CDAC le 3 mars 2015, présentée par la SAS PERRACINO Pierre, dont le siège social est ZAC des cinq chemins, 444 route du crêt Gojon – 74200 MARGENCEL, représentée par M. Pierre PERRACINO, président, en vue de la **création d'un magasin de bricolage d'une surface de vente totale de 5 170 m² à l'enseigne « l'Entrepôt du Bricolage »** avec service de e-commerce, sis route du crêt Gojon à MARGENCEL.

MEMBRES

- M. le maire de MARGENCEL, ou son représentant ;
- M. le président de la communauté de communes du Bas Chablais, ou son représentant ;
- M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) ou son représentant;
- le président du conseil général ou son représentant ;
- le président du conseil régional ou son représentant ;
- Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de SAINT-SIGISMOND, ou M. Frédéric BUDAN, maire de VULBENS ;
- M. François DAVIET, président de la communauté de communes Fier et Usse, ou M. Jean NEURY, président de la communauté de communes du Bas-Chablais ;
- M. Jean-André RUFFIN, Union départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- M. Michel BIBIER COCATRIX, Union Fédérale des Consommateurs UFC-Que Choisir ;
- M. Éric BEAUQUIER, architecte ;
- M. Arnaud DUTHEIL ou M. Jacques FATRAS, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2015089-0003

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 30 Mars 2015

**74_préfecture de la Haute- Savoie
DRHB direction des ressources humaines et du budget
BFSG bureau des finances et des services généraux**

Arrêté portant nomination du régisseur de recettes auprès de la préfecture et de ses suppléants



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau des finances
et des services généraux

Références : EC

Affaire suivie par E.CARRIER
Tél: 04 50 33 61 26
Fax: 04 50 33 64 95
elisabeth.carrier@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 30 mars 2015

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° 2015089-0003

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la préfecture et de ses suppléants

Vu le décret n° 65-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2001 fixant le montant maximum de l'encaisse des régisseurs de recettes des préfectures et sous-préfectures ;

Vu l'arrêté n° 2006-310 du 21 février 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la préfecture d'Annecy modifié par l'arrêté 2011069-0102 du 10 mars 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013008-0003 du 8 janvier 2013 portant nomination du régisseur de recettes auprès de la préfecture et de ses suppléants ;

Vu l'avis du directeur régional des finances publiques de la Haute-Savoie ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Monsieur Grégory BOUVIER est nommé régisseur de recettes auprès de la préfecture, en remplacement de Madame Béatrice GENERET, à compter du 1^{er} avril 2015.

Article 2: Madame Cécile HABERT et Monsieur Jean-Pierre LASSELIN sont nommés régisseurs suppléants.

Article 3: L'arrêté préfectoral n°20130008-0003 du 8 janvier 2013 est abrogé.

Article 4: Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

Monsieur le directeur régional des finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Christophe Néel du Payrat